9. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA COMMUNE

Sur présentation du rapport de Monsieur Thierry MRECHAL, Viceprésident de la commission des Finances, qui expose :

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du ler janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune des sections doit en principe être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à <u>la</u> gestion courante des services de la collectivité.

La section d'investissement présente <u>les programmes</u> <u>d'investissements</u> nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions, ou par l'emprunt.

La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le Compte Administratif 2022 ayant été adopté l'ensemble des résultats a bien été pris en compte pour l'élaboration du BP 2023.

Le budget répond au principe de sincérité, car toutes les inscriptions correspondent à des écritures relatives à des opérations réelles et sûres avec des prévisions de recettes évaluées avec prudence compte tenu de l'incertitude sur les dotations.

* * * * *

Le BP pour l'année 2023 se présente comme suit :

I- La section de fonctionnement en équilibre depuis 2019

* Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement en augmentation de 1,52%:

Les dépenses prévisionnelles réelles de fonctionnement augmentent par rapport au BP 2022 de 0,31%.

De la diminution des dotations aux amortissements et aux provisions :

Le chapitre 68 a été réduit de 30,30% pour donner suite au règlement du <u>référé introduit à l'encontre de la commune par la SEMSAMAR pour le paiement de la somme de 249 525 €, dans le cadre du mandat de maitrise d'ouvrage en date du 21/10/2010. Ce dernier portant sur la réalisation pour le compte de la ville de la zone d'activité de Maniba d'une superficie de 3,5 hectares.</u>

En outre, plusieurs éléments vont affecter le budget du personnel, ce sont notamment :

- La revalorisation du SMIC, de 1.81% à compter du 01/01/2023, puis une seconde de 2,92% selon le même mécanisme que l'an dernier, compte tenu de l'inflation actuelle. Ce qui se traduit par une augmentation des dépenses de rémunération, pour les agents contractuels et des augmentations annuelles de charges patronales.
- Le Glissement Vieillesse Technicité du personnel (GVT): qui correspond à la variation de la masse salariale à effectif constant (avancements d'échelons, avancements de grades, changements de cadres d'emplois).
- Le versement des cotisations employeurs à la CNRACL à la suite de la validation des services de non-titulaires de 3 agents partant en retraite durant l'année, soit la somme de 55 271€.
- Le recrutement dans le cadre du dispositif VTA (volontariat territorial en administration), d'un chargé de mission planification et programmation écologique et énergétique : soit un brut chargé annuel de 48 900€. Une aide au

Extrait de Délibérations du Conseil Municipal du mardi 11 avril 2023

Le présent acte peut faire l'objet pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Fort de France dans un délai de 2 mois à compter de la date exécutoire

recrutement forfaitaire de 15 000€ est attribuée par l'Etat.

- La revalorisation du régime indemnitaire des agents ayant des fonctions d'encadrement intermédiaire.
- Le remplacement d'un agent en disponibilité : 20 000€.
- Le renouvellement de l'opération 1 Job 1 saisonniers : 45 000€

Concernant les sorties :

- Sur l'année 2023, il y a 6 départs en retraite prévus dont 2 pour limite d'âge.
- Le renouvellement d'une demande de disponibilité pour convenances personnelles, d'un agent titulaire, ainsi que la demande de renouvèlement détachement d'un autre à compter de mars 2022, pour une durée d'une année.
- Un renouvellement de demande de disponibilité pour convenances personnelles de 6 mois, qui a fait l'objet d'un recrutement pour la même durée.
- Le non-renouvellement d'un contrat sénior.
- Le transfert de l'imputation des dépenses de rémunération de 4 agents initialement payés sur le budget de la commune vers la caisse des écoles.

Sur l'année 2023, 6 départs en retraite sont prévus, dont 2 pour atteinte de la limite d'âge, ce qui permettra de dégager un montant prévisionnel de 100 000€ de crédit budgétaire sur le 012.

L'option retenue est de ne pas remplacer ces départs, et de récupérer l'enveloppe ainsi dégagée pour contenir l'évolution de la masse salariale et concilier l'application des lignes directrices de gestion et la valorisation du personnel. 🔖 De la diminution des charges à caractère général de 0,25%

⇒ De la diminuti		rges a		genera	1 de 0,25%
Dépenses en €	BP 2022	%	BP 2023	%	Diff 22/23
Charges à caractère général (011)	990 000	12,92%	987 515	12,76%	- 2 485
(eau, électricité, fournitures, fêtes et cérémonie, téléphone, etc.)	-2,09%		-0,25%		
Charges de personnel (012)	4 132 078	53,25%	4 383 825	56,65%	+ 301 747
	+6,92%		+6,09%		
hors CUI	4 060 723		4 324 590		
	+6,95%		+6,50%		
Autres charges de gestion courante	1 403 289	18,31%	1 401 802	18,11%	- 1 487
(65) (subventions CCAS, C des E, assos)	+1,18%		- 0,11%		
Atténuation de produits (014)	236 288	3,08%	236 288	3,05%	-
Reversement du FNGIR	0%		0%		
Charges financières (66)	128 468	1,68%	154 229	2%	+ 25 761
	+28,46%		+20,05%		·
Charges exceptionnelles (67)	0		0		0
Dotations provisions (68)	825 000	10,76%	575 000	7,43%	- 250 000
	+43,48%		-30,30%	-	
Dépenses imprévues (022)	0		0		0
Dépenses réelles de fonctionnement	7 715 124	100%	7 738 660	100%	+ 73 536
Evol.	+7,11%		+0,31%		

* <u>Les recettes prévisionnelles de fonctionnement en hausse de</u> 1,58% :

Recettes en €	BP 2022	%	BP 2023	%	Diff 22/23
Produits des services et du domaine (70)	9 305 €	0%	6 225 €	0%	- 3 080 €
(Concessions, redevances, subvention CAF)	34,93%		- 33,10%		
Impôts et taxes (73)	6 612 011 €	86%	6 617 367 €	85%	+ 5 356 €
	12,32%		0,08%	7	
Dotations, et participations (74)	952 417 €	12%	1 001 053 €	13%	+ 48 636 €
	-17,97%		+5,11%		
Autres produits de gestion courante (75) revenu des immeubles	32 020 €	1%	83 202 €	1%	+ 51 182 €
	46,24%		x 2,59		
Atténuations de charges (013)	35 000 €	1%	54 000 €	1%	+ 19 000 €
	x 11,66		+ 54,29		
Produits exceptionnels (77)	0€	0%	0€	0%	0€
Revenu des immeubles					
Recettes réelles de fonctionnement	7 640 753 €	100%	7 761 846 €	100%	121 093 €
Evol.	+ 7,15%		+ 1,58%		

Extrait de Délibérations du Conseil Municipal du mardi 11 avril 2023

Le présent acte peut faire l'objet pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Fort de France dans un délai de 2 mois à compter de la date exécutoire

* En conclusion, la section de fonctionnement est présentée en équilibre :

	BP 2022	BP 2023	
Recettes	7 940 852,89 €	8 061 946,08 €	
Dépenses	7 940 852,89 €	8 061 946,08 €	
Déficit reporté			
Equilibre	0,00€	0,00€	

En ce qui concerne l'épargne de gestion le BP 2023 se présente comme suit :

en €	BP 2022	BP 2023	% EVOLUTION
Recettes réelles de fonctionnement	7 640 752,89	7 761 846,08	1,58%
Dépenses réelles de fonctionnement	7 715 123,63	7 738 659,58	0,31%
Résultat de fonctionnement			-178,93%
CAF brute	- 74 371	+ 23 186	2,0,00,0
TAUX D'EPARGNE BRUTE	6,35%	6,35%	56,03%
Remboursement capital de la dette (16)	- 296 994	- 301 649	
CAF nette	- 371 365	- 278 463	

Le résultat de fonctionnement se dégrade et ne couvre pas le remboursement du capital de la dette, ce qui annihile toute capacité à investir.

II- La Section d'investissement présentée en équilibre

L'année 2023 est caractérisée par une augmentation des dépenses d'investissements de 12,33%.

Dépenses en €	BP 2022	%	BP 2023	%
Emprunts et dettes (16)	296 994	9%	301 649	8%
	1,5%		1,5%	
Immobilisations incorporelles (20)	180 277	5%	131 506	3%
(frais d'études)	57,7%		- 27%	
Subventions d'équipement versées (204)				
Immobilisations corporelles (21)	282 801	8%	220 263	6%
(achat terrains, matériel, travaux etc)	12,1%		- 22,1%	
Immobilisations en cours (23)	41	0%	-	0%
Autres immobilisations financières (27)		0%	÷.	0%
Diverses opérations d'équipement	2 708 617	78%	- 3 244 222	83%
	13,1%		19,7%	
Dépenses réelles d'investissement	3 469 743	100%	3 897 639	100%
(hors opérations d'ordre) Evol.	13,67%		12,33%	

Extrait de Délibérations du Conseil Municipal du mardi 11 avril 2023

Le présent acte peut faire l'objet pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Fort de France dans un délai de 2 mois à compter de la date exécutoire

Ces dernières augmentent en valeur de **427 896€**. Notamment sous l'effet de plusieurs nouvelles opérations d'investissement :

- ✓ La mobilité électrique des services municipaux
- ✓ L'adressage
- \checkmark L'aménagement aire sports et loisirs et Batterie
- √ Rénovation de l'Ex MJC
- ✓ Réfection et dynamisation de la Place Gaston MONNERVILLE

* Les recettes d'investissement en augmentation de 13,39% :

Ces dernières augmentent en valeur de **399 331€**. Notamment sous l'effet des subventions allouées pour les nouvelles opérations d'investissement.

Pour rappel, le préfet avait arrêté le budget primitif 2021 en équilibrant la section d'investissement par l'obtention d'un emprunt de 1 915 652,89 € auprès de l'AFD.

Recettes en €	BP 2022	,	BP 2023	
Dotations fonds divers (10)	132 499	4%	359 773	11%
(FCTVA, TLE, taxe d'aménagement) FCTVA	12,2%		x2,71%	
Excédents de fonctionnement capitalises (10)	403 887 -21,1%	14%	182 069 - 54,9%	5%
	2 446 371	100000000	2 840 246	12 2 2 2 X
Subventions d'investissements (13)	+7,48%	82%	+16,1%	84%
Emprunts (16)	0,00	0%	0,00	0%
Dépôts et cautionnements reçus (165)	1	0%		0%
Produits des cessions d'immobilisations (024)	0,00	0%	0,00	0%
Recettes réelles d'investissement	2 982 757	100%	3 382 088	100%
(hors opérations d'ordre) Evol.	-38,14%		+ 13,39%	DAR HILL

^{*} En conclusion, la section d'investissement est présentée en équilibre :

		BP 2022		BP 2023
RECETTES		3 158 486,15 €		3 705 374,75 €
DEPENSES		3 769 842,97 €		4 197 739,50 €
		611 356,82 €	=	492 364,75 €
EXCEDENT REPORTE	+	611 356,82 €	+	492 364,75 €
SUREQUILIBRE				
DESEQUILBRE		0,00€		0,00€

II/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Vue d'ensemble du projet budget 2023

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	8 061 946,08 €	4 197 739,50 €
Dépenses	8 061 946,08 €	4 197 739,50 €
Résultat	0,00 €	0,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

LIBELLE	BP 2022	Evolution en %	Propositions 2023	RESTES A REALISER	
Excédent de fonctionnement reporté					
013 Atténuation de charges	35 000,00	x11,66	54 000,00		54,29
70 Produits des services du domaine et ventes diverses	9 305,00	-34,93%	6 225,00		-33,10%
042 Opération d'ordre en Sections	300 100,00	0,00%	300 100,00	-	0,00%
73 Impôts et taxes	6 512 010,88	12,32%	6 617 367,69		1,62%
74 Dotations, subventions et participations	952 417,00	-17,97%	1 001 052,86	-	+5,11%
75 Autres produits de gestion courante	32 020,01	-46,2%	83 201,53		x2,59%
77 Produits exceptionnels					
TOTAL	7 840 852,89	6,82%	8 061 946,08		2,82%

Soit une prévision totale à hauteur de + 2,82 * des recettes de 1'année 2023.

DEPENSES

LIBELLE	BP 2022	Evolution en %	Propositions 2023	RESTES A REALISER	Evolution en %
Chapitre : 011 Charges à caractère général	990 000,05	-2%	987 515,36	-	-0,25%
Chapitre: 012 Charges de personnel et frais assimilés	4 082 078,48	6,9%	4 383 825,44	•	7,39%
Chapitre : 014 Atténuation de produits	236 288,00	0,00%	236 288,00	-	0,00%
002 Déficit de fonct. Reporté	0,00	%	0,00	-	%
023 Virement à la section d'investissement	0,00	0%	120 000,00	-	100%
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	175 729,26	-3,1%	203 286,50	-	15,68%
Chapitre : 65 Autres charges de gestion courante	1 403 288,74	1,2%	1 401 802,24	-	-0,11%
Chapitre : 66 charges financières	128 468,36	28,6%	154 228,54	-	20,05%
Chapitre: 67 Charges Exceptionnelles	0,00	-	0,00		-
Chapitre : 68 Dotations provisions	825 000,00	43,48%	575 000,00	-	-30,30%
TOTAL	7 840 852,89	6,82%	8 061 946,08		2,82%

Soit une prévision à hauteur de + 2,82% des dépenses de l'année 2023.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

COMPTES	Libelle	VOTE BP 2022	REPORTS 2022	PROPOSITIONS 2023
001	Excédent investissement reporté	611 356,82		492 364,75
021	Virement section de fonctionnement	0,00	-	120 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
040	Amortissements	175 729,26		203 286,50
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00
10	Dotations fonds divers et réserves	132 498,67		359 773,36
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	403 887,38		182 068,81
13	Subvention d'investissement	370 352,66	370 352,66	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00
165	Dépôts et cautionnement reçus			

OPERATION 816	Réparations des routes communales	32 512,38	32 512,38	0,00
OPERATION 160001	Restauration Habitation Enclos (Tranche 2)	34 925,00	34 925,00	0,00
OPERATION 160002	Agrandissement Hôtel de Ville	191 334,94	191 334,94	0,00
OPERATION 170001	Travaux sécurisation des écoles	148 486,79	148 486,79	0,00
OPERATION 170002	Mise aux normes kiosque à poissons	13 707,33	13 707,33	0,00
OPERATION 200001	Réhabilitation toilettes école maternelle	20 481,50	20 481,50	0,00
OPERATION 200002	Rénovation Crèche (dortoir et terrasse)	88 277,90	71 316,00	0,00
OPERATION 200003	Redynamisation centre bourg et façade maritime	167 422,50	167 422,50	0,00
OPERATION 200004	Réfection et sécurisation voies place du bourg	48 691,92	35 707,42	0,00
OPERATION 210001	Renouvellement poteaux et bouches d'incendie	43 785,22	43 785,22	0,00
OPERATION 210003	Accessibilité personnes à mobilité réduite	48 237,50	48 237,50	0,00
OPERATION 210004	Ouvrage Hydraulique Moulin à eau	852 912,00	466 456,00	0,00
OPERATION 210005	Dispositif alerte des populations	21 000,00	21 000,00	0,00
OPERATION 210006	Autonomie groupe scolaire lors coupures d'eau	40 893,05	40 893,05	0,00
OPERATION 220001	Réparation réseau d'eau irrigation	32 000,00	32 000,00	0,00
OPERATION 220002	Accessibilité centre-bourg et quartiers	291 350,15	291 350,15	0,00
OPERATION 230001	Mobilité électrique services municipaux			117 382,81
OPERATION 230002	Mise en place adressage			43 297,44
OPERATION 230003	Réfection et dynamisation place Gaston Monnerville			372 396,00
OPERATION 230004	Rénovation bâtiment ex MJC			104 000,00
OPERATION 230005	Aménagement aire sports et loisirs à Batterie			173 201,39
	TOTAL	3 769 842,97	2 029 968,44	2 167 771,06

DEPENSES

COMPTES	DESIGNATION	VOTE BP 2022	REPORTS 2022	Propositions 2023
001	Déficit d'investissement reporté	0,00		0,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	300 100,00		300 100,00
CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES	296 993,93		301 649,00